

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 37

Artikel: Deux mots d'ordre
Autor: E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE « CONTEUR » SUSPECT

VRAIMENT, nos très bons amis, les Français, deviennent un peu trop pointilleux.

Un de nos collaborateurs nous communique un numéro du *Conteur* qu'il avait expédié à l'un de ses correspondants de Paris — un Français bon teint. Ce numéro lui revient. L'enveloppe, *non collée*, dans laquelle était contenu notre journal, porte deux timbres, dont l'un avec les mots : « Acheminement suspendu par l'autorité militaire » ; le second avec la mention : « Renvoi à l'expéditeur ».

Ce numéro du *Conteur* contient une gravure : « Au Coterd » ; un article sur l'exposition sténographique de M. Mogeon ; un autre sur le vallon de St-Loup ; un autre encore, intitulé « Lausanne-Bains ; notre feuilleton sur les « Traditions valaisannes », puis quelques boutades, sans importance. Il est vrai qu'il contient aussi la lettre dans laquelle un de nos correspondants exprimait sur la coïncidence de la célébration de la fête du 1^{er} août avec le passage du général Pau, à Lausanne, des opinions bien anodines, certes, et au sujet desquelles nous avions, du reste, fait toutes nos réserves.

Vrai, il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat !

Le diable n'en veut rien. — Sur la place d'exercice. Le lieutenant, exaspéré par la gaucherie du fusilier Patet :

— Fusilier Patet, sortez des rangs et allez au diable !

Patet s'éloigne, mais, au bout d'une heure, son chef le voit revenir.

— Yeutenant, le diable ne veut pas de moi. Il m'a dit qu'il ne prenait pas la brebis à la place du berger.

L'EAU DE JUS

Les souvenirs d'enfance ne s'effa-cent jamais.

On ne voit plus comme jadis des gamins secouant énergiquement une fiole remplie d'un liquide brunâtre et écumeux. L'eau de jus a vécu ! Le *Conteur vaudois*, traditionaliste, par goût et par devoir, se doit de rappeler les vieilles coutumes. Donc il y a quelque quarante ans nous faisons un breuvage que nous estimions délicieux, breuvage dénommé *eau de jus* et que nous confectionnions de la façon suivante : nous nous procurions une bouteille de pharmacie, plus ou moins bien rincée, dans laquelle nous introduisions des morceaux de jus de réglisse en quantité variable, selon notre goût ou plutôt selon notre modeste portemonnaie. Nous ajoutions de l'eau à ce jus et nous agitions le mélange longtemps, très longtemps. Le liquide se colorait lentement, trop lentement à notre gré, en produisant une écume abondante. Lorsque la mixture était un peu colorée, nous dégustions ; cela n'avait aucun goût, mais nous trouvions la préparation délicieuse et... nous agitions de rechef, continuellement, toujours : en étudiant nos leçons, en allant « faire des commissions » ; par-tout, furtivement à l'école, à la promenade et même dans certains lieux... très isolés. Ce n'était guère qu'aux repas, rapidement expédiés et pendant notre sommeil, que nous n'étions pas occupés à secouer notre précieuse boisson.

Quand notre dissolution avait prit la couleur du café noir, nous la jugions potable, mais que de temps pour en arriver à ce degré. Il fallait « goûter » souvent et « rafoncer » avec de l'eau claire, ce qui retardait d'autant le moment désiré. Mais lorsque le nectar était à point, quelle joie ! Si c'est dans l'adversité qu'on reconnaît ses vrais amis, c'est lorsque l'on est possesseur d'une fiole d'eau de jus qu'on acquiert des amis d'occasion ; il en surgissait de partout qui venaient solliciter l'aumône d'une lampée du succulent élixir.

Si nous pouvions nous procurer un morceau de sucre pour ajouter à la bonne liqueur, celle-ci n'en était que meilleure, mais à la rigueur on s'en passait... par obligation.

Et voilà, bien longuement exposée, le résumé de la fabrication de l'eau de jus. Les vieux lecteurs du vieux *Conteur* excuseront ces lignes commises en un moment de remembrance des choses passées. Histoire de rappeler les neiges d'antan.

MÉRINE.

A PROPOS DE LA PAIX

Le canon gronde toujours sur tous les fronts, et pourtant les pacifistes ne « désarment pas », si l'on peut ainsi dire. L'insuccès de leurs efforts tient surtout au fait qu'il y a paix et paix, comme il y a fagot et fagot. Le conflit actuel exige une paix spéciale, la paix réparatrice des atrocités commises, la paix définitive, qui ne peut être obtenue que par l'ancantissement de ceux qui sont en opposition flagrante avec les plus nobles des aspirations humaines.

A propos du dernier appel du pape en faveur de la paix, rappelons que le Crêt de Montriond, à Lausanne, fut jadis le théâtre d'une intéressante manifestation pacifiste, la *Trêve-Dieu*. Un fonds existe, dont feu M. Fatio, professeur de gymnastique, fut l'initiateur, et qui doit être affecté à l'érection, à cet endroit, d'un monument commémoratif de l'événement auquel nous faisons allusion. Quand, enfin, la « grande paix mondiale », si impatiemment attendue, conclusion de la « grande guerre », sera signée, ce sera le vrai moment d'édifier et d'inaugurer le monument pacifiste de Montriond.

En attendant, évoquons encore une fois le souvenir de la *Trêve-Dieu*.

C'était en l'an 1036. La société était en proie à l'anarchie féodale. Le saint évêque Henri, de Lausanne, pour avoir excommunié des seigneurs coupables d'attentats à la paix publique, était tombé sous leurs coups.

Tout était guerre et pillage, quand l'évêque Hugues, successeur de Henri, convoqua à Montriond un concile et lui soumit les mesures qu'il jugeait propres à mettre un terme aux maux qui affligeaient la patrie.

Il fut convenu que, de l'Avent à l'Octave de l'Épiphanie, de la Septuagésime à l'Octave de Pâques, et durant le reste de l'année, depuis le mercredi, au soleil couchant, jusqu'au lundi, après le lever, toutes hostilités seraient suspendues, sous peine d'excommunication.

Quand les prélats et les principaux du pays furent tombés d'accord de proclamer la *Trêve-Dieu*, l'évêque monta sur la colline et, debout, il s'adressa au peuple qui couvrait la plaine, des rameaux verts à la main et criant : *Pax, pax, domine* (la paix, la paix, Seigneur, la paix) !

Levant au ciel la crose pastorale, Hugues prononça la formule du serment :

« Vous jurez de n'attaquer ni l'Eglise, ni les villages, ni les villageois, ni les villageoises, ni les serfs, ni les marchands ambulants ; vous jurez de n'incendier ni châteaux, ni chaumières, de ne point saccager les fruits de la terre et de ne point enlever au laboureur le bœuf ou le cheval de la charrue. »

Les évêques, les chevaliers jurèrent sur les saints évangiles, et tout le peuple répéta le serment avec des transports de joie.

Et voici, maintenant, quelques détails sur la propriété de Montriond.

Montriond-le-Crêt est le centre d'une des plus belles campagnes des environs de Lausanne. Montriond a été habité autrefois par Voltaire, qui y faisait répéter ses tragédies, et par le célèbre médecin Tissot. La vue qu'on découvre du Crêt est comparable à celle qu'offre le Signal.

C'est du moins ce que disait un vieux « Guide à Lausanne ».

Le guide que nous citons a fait là une erreur, que nous avons pu constater après diverses recherches, et surtout en consultant les anciens plans et registres déposés aux archives communales.

La maison habitée par Voltaire, et où il vint se fixer vers la fin de décembre 1755, est celle qui porte le nom de *Montriond-Dapples*. Elle a passé successivement dans les mains suivantes :

1723 Jean-Daniel de Crousaz, conseiller ;

1743 MM. de Wattenville et Jean-François Panchaud ;

1765 Noble Frédéric Crinsoz ;

1770 Frères Tissot (le docteur et le capitaine).

Les frères Tissot ont possédé Montriond jusqu'en 1798, où, par héritage, il a passé à Jean-Marc-Louis-Samuel Dapples.¹

Voici les noms de trois propriétaires de Montriond-le-Crêt :

1723 François-Louis Bergier ;

... Vevey, ministre à Lutry ;

1763 J. Auboin (ou Auboen), jusqu'en 1798.

Nous ne savons à quelle époque ce domaine a été acquis par M. le docteur Verdel, l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, ni quel est le nom du précédent propriétaire.

Deux mots d'ordre. — Celui de M. le conseiller fédéral Addor :

« A l'intérieur, l'union ; à l'extérieur, l'action philanthropique, qui fait aimer et respecter le nom Suisse ! »

Celui qu'on peut lire ou entendre trop souvent :

« A l'intérieur la désunion ; à l'extérieur l'action calomniatrice, qui facilite à l'étranger l'œuvre des ennemis de la Suisse ». E.

LO CAFÉ MANQUA

On a bïo ètrè rettà coumeint on relodzo, y'a adé on iadzo iò on fà faux-bon et iò on n'est pas quie ào picolon.

Po on bon vegnolan, Marc étai on bon vegnolan. On iadzo pè la vegne, l'étai on sàcro à l'ovradzo, et sàï que dussè fochèrà, retèssi, portà la lotta, ào bin repliantà lè passèss, rebolià ào provagni, l'étai d'attaque et à li lo ponpon. Mâ po bairè on verro, ne sè fasàï pas teri l'orolhie non plie, et on iadzo que l'avai agottà clia tant bouna tisanna, ma fàï : « Vive la joie ! » difavè qu'on sorcier, et fasàï soveint « récidive ». L'avai pou à preteindrè ; mâ lè dettès l'ai fasont pas défaut, et, pouro coumeint lè rattès, poivè derè :

— Mè fotto dè la misèrè, l'abondance ne mè pao rein !

Dou verro lo fasont tsantà et adon l'étai lo pe behnirào dâi z'homme.

Sa fenna, onna bouna villie, sorda coumeint onna toupena, ne fasàï pas grand pussa ; mâ le respectavè gaillà se n'homme, et po lo provà, le sè mette assebin à caressi lo bossaton, et s'accordavont adràï bin. Viquessont solets lè dou ; lè z'einfants étiont à maîtrè ; et quand l'aviont fauta d'on coup dè man, lè vesins étiont quie, et tot étai de.

Quand clia novalla maladi, que lài diont l'influeinsa, est arrevà pè châtèrè, l'a coumeinci pè eimpougni cé pourro Marc, qu'a bo et bin passà l'arma à gautse ein dou iadzo veingt-quatre hàorès. C'étai on dévai lo né, et sa fenna qu'avai onna trimbalàie à laissi reposà droumessàï coumeint 'na soupa.

Lo leindéman matin, le châtè frou la premiere, coumeint dè coutema, po fèrè lo café. Quand l'a z'u met lè z'écoulettès su la tralia et que l'a z'u rafonçà la cafetière, lo Marc ne sè levavè rein, que cein èbàivè la pernetta. Adon le s'ein va decoutè lo lhi po derè à se n'homme dè sè levà ;

¹ Le « Montriond-Dapples » est celui qui borde le funiculaire Lausanne-Ouchy et où est installé aujourd'hui le Cercle des sports.